

**Repentigny Ville du Bonheur
Secteur Le Gardeur-Presqu'île
Endroit paisible où il fait bon vivre
Et où vous êtes certains d'être malade.**

**Mémoire présenté
devant le
Bureau d'Audience Publique sur l'Environnement**

Présidé par Monsieur François Lafond
Et ses commissaires : Monsieur Pierre Fortin
Madame Lucie Bigué

**Projet d'agrandissement
du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie
(secteur nord)**

Par Carole Talbot

Le 24 février 2008

Je suis résidente du secteur de la Presqu'île depuis 22 ans, donc avant que BFI s'installe à Lachenaie. J'ai choisi d'y construire ma résidence pour la qualité de vie que ce secteur m'apportait, soit, la tranquillité des lieux, l'environnement rurale, le grand air, le calme et la nature. Depuis 22 ans je mets mes énergies et mes économies à peaufiner ma résidence et mon terrain pour que ce lieu devienne l'endroit dont j'ai toujours rêvé. Hélas un gros nuage de biogaz plane au dessus de mon site enchanteur et me rend malade. Que dois-je faire? Quelles options s'offrent à moi pour résoudre ce problème? Probablement deux choix s'imposent.

Le premier choix, sûrement le plus facile, serait de faire l'autruche et déménager ailleurs. Et voilà! le tour est joué, plus de nuage de biogaz sur ma tête. Option facile mais improbable car la valeur de ma propriété est grandement affectée par ces nuisances et à l'aube de la retraite je n'aurais pas les moyens financiers pour retrouver un emplacement avec un si grand terrain, à proximité de la ville et une résidence que j'ai construite de mes mains et figoler au fil des ans selon mes goûts.

Donc le premier choix n'étant pas valable il me reste la deuxième option soit, me battre contre mon voisin, le géant BFI. Il est évident que moi seul je n'y parviendrai pas mais avec l'appui de mes concitoyens, du B.A.P.E et j'ose espérer celle du gouvernement nous parviendrons à arrêter cette montagne de déchets en lui refusant son projet d'agrandissement et en s'assurant qu'il supervise le site existant d'une manière adéquate et sécuritaire pour les 30 prochaines années jusqu'à ce que le site meurt définitivement.

La conclusion du B.A.P.E de 2003 était pourtant très claire et je cite : « La commission considère qu'il est socialement inacceptable que le LES de Lachenaie soit le seul de sa catégorie sur le territoire de la CMM et que le secteur avoisinant doive subir les inconvénients associées à l'enfouissement d'une bonne part des matières résiduelles d'un territoire qui représente 60% de la population québécoise. » et « La commission est d'avis qu'une autorisation de l'agrandissement de LES de Lachenaie devrait être conditionnelle à la réalisation d'une analyse de risque pour la santé ainsi qu'à une réduction des inconvénients que la population environnante subit actuellement. »

En 2003 la cause environnementale n'était pas très populaire à cette époque. Par contre, aujourd'hui cette cause est un des points les plus fort sur lequel le gouvernement et l'opposition s'appui pour revendiquer des sièges à l'assemblée nationale. Alors peut-être que cette fois il nous entendrons et agirons pour la santé de la population et la protection de l'environnement.

Tout au long des audiences nous avons entendu à maintes reprises les mots « modélisation et dispersion » ça fait chic dans une conversation mais laissez moi vous en parler à ma façon.

Des études faites et payées par le promoteur, vérifiées par le Ministère de l'Environnement selon les données fournis par le promoteur. Selon vous, quelle est l'acuité des ces résultats. Il faut que des études soient faites par le gouvernement indépendamment de celles du promoteur. Ils doivent recueillir eux-mêmes les données pour pouvoir valider les études fournis par le promoteur. Ceci démontrerait la véracité des résultats.

Une des lois de Newton dit que tout ce qui monte en l'air doit inévitablement redescendre. Vous avez effectués des études de dispersion seulement avec des calculs et des probabilités. Avez-vous pris des relevés au sol à l'extérieur du site? A 1 km, à 2 km, à 6 km? Alors comment pouvez-vous être certains des résultats que vous avez calculés. Si vous nous dites que les particules en dispersion ne redescendent pas, je voudrais bien voir ce qui se passe en haut à la couche d'ozone!

Alors tous ces irritants, tel que mentionné par le Docteur Denis Belleville, se retrouve forcément plus loin que le site et de ce fait incommode fortement les résidents puisque ces irritants sont continuels. Ceci explique donc pourquoi, surtout lors de la saison estivale, ma chambre à coucher étant au deuxième étage avec des fenêtres coté nord-ouest, je me réveille en pleine nuit parce que je manque d'air, je suis complètement congestionnée et j'éternue sans arrêt. Alors si cette situation ne constitue pas une nuisance pour ma santé et ma qualité de vie, ne me cause pas un stress et de l'épuisement qu'est-ce que vous me proposé? D'ingurgiter une panoplie de médicaments? Non merci. Donc au matin je quitte ma demeure pour me rendre dans un secteur éloigné du site pour avoir un répit de ces éternuements, des yeux qui pleurent et de la gorge qui pique. Pourquoi tous ces symptômes disparaissent-ils aussitôt que j'ai parcouru environ 10 km, peut importe la direction?

En plus d'avoir à subir ces irritants (poussières, biogaz) on doit entendre le ronronnement sourd du va et viens des grosses machines qui étendent les déchets, le fluff et l'argile et ce jusqu'à 3 heures du matin. Certains disent que l'on s'habitue à certains bruits environnants sauf que lorsque vous êtes exaspérée par les poussières qui vous font éternuer et moucher toute la nuit, ce ronronnement ne fait qu'aggraver la situation. Il m'est donc impossible d'avoir un sommeil réparateur pour entreprendre ma journée de travail, alors cela devient une nuisance au plus haut niveau. Encore là, le promoteur a payé pour des études de bruit qui une fois de plus ont été faites à un seul endroit soit le 2 rue Charbonneau.

Ne saviez-vous pas que le bruit peut voyager selon la température? Alors pourquoi pas des moniteurs plus loin que le site pour avoir des résultats valables? Pourquoi BFI n'est pas soumis au même règlement municipal en ce qui concerne les heures permises pour le bruit soit de 7:00 hrs AM à 23:00 hrs PM. Nous aurions au moins 8 heures sans bruit et puisqu'il ne brasserait pas tous ces irritants je n'aurais certainement pas tous ces inconvénients à chaque nuit. Que peuvent-ils recevoir comme cargaison entre 17:00 hrs et 23:00 hrs. A ce que je sache les éboueurs font la cueillette des ordures le jour donc qu'est-ce qui peut bien arriver comme chargements en soirée?

Il est dit qu'un écran boisé aiderait à contenir ou à atténuer les fuites de biogaz et les particules poussiéreuses de toute nature. Pouvez-vous m'expliquer comment des arbres de 15 à 18 mètres de haut peuvent atténuer ces inconvénients puisque ces biogaz et ces particules partent à une hauteur de 40 mètres. Ce qui me ramène à la loi de Newton que tout redescend, que la courbe de la descente dépend de la vélocité des vents et inévitablement ces nuisances ne retombent pas nécessairement dans l'écran boisé. Et de plus nous savons tous que le vent prend le chemin le plus facile et qu'il sortira de l'écran boisé pour souffler dans des endroits sans embûche comme les champs de culture. Et que retrouve t'on au bout de ces champs? Les résidents de la Presqu'île.

Le promoteur nous fait miroiter des études, entre autre celle de la compagnie Odotech avec les étudiants qui ont eu leurs nez calibré « ? » pour fournir un rapport 24 heures sur 24 des odeurs dans notre quartier. Il est aberrant de constater qu'en 2008, les grosses multi nationale tel que BFI prennent les gens pour des idiots. Ces étudiants n'ont aucunement respectés les règles de l'art pour accomplir leur travail. Nous les avons vu dormir dans leur voiture, jouer au ballon au parc Desrosiers, fumer la cigarette dans leur voiture et aussi saviez-vous qu'en saison estivale, le soir venu, il est impossible de rester à l'extérieur sans utiliser de chasse moustiques. Alors je suis portée à croire que leur odorat a sûrement été affecté par ces produits ou s'ils n'en n'ont pas appliqué, ils ont dû garder les fenêtres de la voiture fermées. Connaissant ces faits, d'après vous qu'ont-ils senti? Certainement pas les odeurs nauséabondes à l'extérieur.

Une autre étude étonnante est celle de la dispersion des biogaz et des particules de poussières. Il n'y a que 2 capteurs dans un endroit clos, sur le site à 1½ km de distance. Si il y a fuite ou tout simplement ce qui se dégage suite à la compression par les tracteurs et est poussé par le vent, il n'y a aucune lecture prise ailleurs et encore moins à l'extérieur du site. Alors pourquoi n'avons nous pas des capteurs dans notre secteur et ailleurs. Ont-ils peur des lectures qu'ils pourraient avoir, ou plutôt, sont ils conscients que ce ne serait pas à leur avantage que de prendre de telles lectures.

Les biogaz produits et non contrôlé émanant du site sont un réel danger d'incendie et d'explosion. Advenant un tel scénario, je crois que le Gouvernement devra répondre du fait que les résidents à proximité du site et surtout ceux dans les vents dominants ne sont nullement protégés et non aucune mesure d'urgence tel que sirène ou autre dispositifs pour une évacuation rapide des résidents à proximité du site, car les nuages toxiques de fumée atteindront rapidement la population. Le secteur de la Presqu'île et tout ce qui est à l'Est deviendront-ils le prochain BHOPAL. (Ville de l'Inde, explosion d'une usine de pesticides appartenant à Union Carbide, ayant pour cause la réduction des frais d'exploitation pour augmenté la rentabilité. La compagnie a sacrifié la SÉCURITÉ 360,000 victimes à des degrés divers et d'environ 30,000 morts).

Etant donné qu'il a été dit par le promoteur que la pire catastrophe pouvant survenir serait un incendie, avons-nous raison de craindre le pire.

La qualité de vie des gens à proximité du site est grandement affectée par toutes ces nuisances que nous subissons à l'heure actuelle. Avec un agrandissement de 95 acres, croyez vous sincèrement que la situation va s'améliorer. BFI n'a pas le contrôle total de son site et en l'agrandissant il va de soi que les choses vont empirer. Aujourd'hui il nous offre des solutions, des nouveaux projets mais pourquoi ne pas les avoir appliqués avant. Quand ils sont au pied du mur ils espèrent que de belles paroles et des promesses vont faire passer la pilule.

Selon Monsieur Ghyslain Bélanger de Ville Repentigny, au nord de la Presqu'île, nous sommes dans une zone agricole protégée. Sur ce point j'en suis ravie mais pourquoi donc sommes nous taxé sur la même échelle que le secteur résidentiel. Alors même notre ville, Repentigny, (qui nous a été imposé par la fusion) ne nous aide en aucun point. BFI nous fait mourir à petit feu et la ville vide nos poches tranquillement. Quelle belle perspective d'avenir.

Dans le Cadre de Référence en Gestion des Risques pour la Santé dans le Réseau Québécois de la Santé Publique il est écrit : « La prévention, tout comme la précaution, se définissent comme un ensemble d'activités qui visent à intervenir le plus précocement possible afin de réduire les facteurs de risque et leurs conséquences pour la santé et la sécurité humaines, de renforcer les facteurs de protection et de détecter les signes hâtifs de problèmes dans le but de les contrer ». (Institut National de la Santé Publique du Québec Janvier 2003). Alors pourquoi BFI ne l'applique pas? Ont-ils la prétention de croire qu'ils ont la science infuse. Tous les rapports d'études sont tous demandés et payés par le promoteur et les Ministère du Gouvernement achète les résultats sans seulement faire la preuve, par eux même, de ces tests. Si les Ministère concernés démontrent une volonté à satisfaire la population, ils feraient les analyses eux-

même et de concert avec des firmes indépendantes du promoteur, non seulement sur le site mais aussi sur 2, 4 et 6 km entourant le site. Les résultats seraient sûrement différents de ceux de la modélisation.

Si le projet d'agrandissement de BFI- LET Lachenaie devait être autorisé, cela démontrerait que notre gouvernement est incapable de se prévaloir d'une politique de gestion des matières résiduels à long terme et préfère plutôt le gain financier qu'une industrie de cette envergure peut lui procurer aux dépens de la qualité de vie des citoyens limitrophe de cet entreprise. Conséquemment le gouvernement oublie qu'il devra débours des sommes considérables pour soigner toute cette population et leur génération future rendus malade par le Mont BFI.

NON à l'agrandissement du LET Lachenaie.
OUI à la fermeture définitive.

Pour terminer, je tiens à remercier le président et les commissaires du B.A.P.E et espère que la lecture de mon mémoire vous aidera lors de vos recommandations.

Carole Talbot